

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada.

QUEBEC 12 Dec. 1877--No 3

CINQ SEMAINES EN BALLON

Voyages et découvertes en Afrique par trois Anglais.

Par JULES VERNE.

(Suite.)

CHAPITRE II

Un article du "Daily Telegraph." -- Guerre de journaux savants.--M. Petermann soutient son ami le docteur Fergusson.--Réponse du savant Konor.--Paris engagé.--Diverses propositions faites au docteur.

Le lendemain, dans son numéro du 15 janvier, le "Daily Telegraph" publiait un article ainsi conçu :

"L'Afrique va livrer enfin le secret de ses vastes solitudes : un OEdipe moderne nous donnera le mot de cette énigme que les savants de soixante siècles n'ont pu déchiffrer. Autrefois, rechercher les sources du Nil, *fantes Nilii querere*, était regardé comme une tentative insensée, une irréalisable chimère.

Le docteur Barth, en suivant jusqu'au Soudan la route tracée par Denham et Clapperton, le docteur Livingstone, en multipliant ses intrépides investigations depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au bassin du Zambesi, les capitaines Burton et Speke, par la découverte des Grands Lacs intérieurs, ont ouvert trois chemins à la civilisation moderne ; leur point d'intersection ou nul voyageur n'a encore pu parvenir, est le cœur même de l'Afrique. C'est là que doivent tendre tous les efforts.

Or, les travaux de ces hardis pionniers de la science vont être renoués par l'audacieuse tentative du docteur Samuel Fergusson, dont nos lecteurs ont souvent apprécié les belles explorations.

Cet intrépide découvreur [discovener] se propose de traverser en ballon toute l'Afrique de l'est à l'ouest. Si nous sommes bien informés, le point de départ de ce surprenant voyage serait l'île de Zanzibar sur la côte orientale. Quant au point d'arrivée, à la Providence seule il est réservé de le connaître.

La proposition de cette exploration scientifique a été faite hier officiellement à la Société Royale de Géographie, une somme de deux mille cinq cents livres est votée pour subvenir aux frais de l'entreprise.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette tentative, qui est sans précédents dans les fastes géographiques.

Comme on le pense, cet article ont un énorme retentissement ; il souleva d'abord les tempêtes de l'incrédulité ; le docteur Fergusson passa pour un être purement chimérique, de l'invention de M. Barnum, qui après avoir travaillé aux Etats-Unis, s'appretait à "faire" les Iles Britanniques.

Une réponse plaisante parut à Genève dans le numéro de février des "Bulletins de la Société Géographique" ; elle raillait spirituellement la Société Royale de Londres, le Traveller's club et l'esturgeon phénoménal.

Mais M. Petermann, dans ses "Mittheilungen," publiés à Gotha, réduisit au silence le plus absolu le journal de Genève. M. Petermann connaissait personnellement le docteur Fergusson, et se rendait garant de l'intrépidité de son audacieux ami.

Bientôt d'ailleurs le doute ne fut plus possible ; les préparatifs du voyage se faisaient à Londres ; les fabriques de Lyon avaient reçu une commande importante de taffetas pour la construction de l'aérostat ; enfin le gouvernement britannique mettait à la disposition du docteur le transport le *Resolute*, capitaine Pennet.

Aussitôt mille encouragements se firent jour, mille félicitations éclatèrent. Les détails de l'entreprise parurent tout au long dans les Bulletins de la "Société Géographique" de Paris ; un article remarquable fut in-

primé dans les "Nouvelles Annales des voyages de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie de M. V.-A. Malte-Bran" ; un travail minutieusement publié dans "Zeitschrift für Allgemeine Erdkunde," par le docteur W. Koner, démontra victorieusement la possibilité du voyage, ses chances de succès, la nature des obstacles, les immenses avantages du mode de locomotion par la voie aérienne ; il blâma seulement le point de départ ; il indiquait plutôt Masuah, petit port de l'Abyssinie, d'où James Bruce, en 1768, s'était élancé à la recherche des sources du Nil. D'ailleurs il admirait sans réserve cet esprit énergique du docteur Fergusson, et ce cœur couvert d'un triple aérain qui concevait et tentait un pareil voyage.

Le "North American Review" ne vit pas sans déplaisir une telle gloire réservée à l'Angleterre ; il tourna la proposition du docteur en plaisanterie, et l'engagea à pousser jusqu'en Amérique, pendant qu'il serait en si bon chemin.

Bref, sans compter les journaux du monde entier, il n'y eut pas de recueil scientifique, depuis le "Journal des missions évangéliques" jusqu'à la "Revue algérienne et coloniale," depuis les "Annales de la propagation de la foi" jusqu'au "Church missionary intelligencer," qui ne relatât le fait sous toutes ses formes.

Des paris considérables s'établirent à Londres et dans l'Angleterre, sur l'existence réelle ou supposée du docteur Fergusson, 20 sur le voyage lui-même, qui ne serait pas tenté suivant les uns, qui serait entrepris suivant les autres ; 30 sur la question de savoir s'il réussirait ou s'il ne réussirait pas ; 40 sur les probabilités ou les improbabilités du retour du docteur Fergusson. On engagea des sommes énormes au livre des paris comme il se fit agi des courses d'Epsom.

Ainsi donc, croyants, incrédules, ignorants et savants, tous eurent les yeux fixés sur le docteur ; il devint le lion du jour sans se douter qu'il portait une crinière. Il donna volontiers des renseignements précis sur son expédition. Il fut aisément abordable et l'homme le plus naturel du monde. Plus d'un aventurier hardi se présenta, qui voulait partager la gloire et les dangers de sa tentative ; mais il refusa sans donner de raisons de son refus.

De nombreux inventeurs de mécanismes applicables à la direction des ballons vinrent lui proposer leur système. Il n'en voulut accepter aucun. A qui lui demanda s'il avait découvert quelque chose à cet égard, il refusa constamment de s'expliquer, et s'occupa plus activement que jamais des préparatifs de son voyage.

(à suivre.)

FRANCE.

Paris, 17 novembre 1877.

Nous assistons à d'étonnantes rétroversions d'idées morales. Dans la motion tendant à l'enquête parlementaire, il a été question de condamner et de flétrir (actuel) la candidature officielle. Flétrir est un mot de trop ; flétrir surpasse le droit et le pouvoir de la majorité républicaine. Pour frapper un adversaire dans son honneur, pour lui retirer la publique estime, le blâme doit tomber de plus haut. Ni M. Albert Grévy ni ses partisans ne nous semblent être des justiciers placés à ces altitudes morales où l'on tient en ses mains les réprobations qui flétrissent. Ces messieurs sont le nombre ; le nombre opprime, le nombre écrase les minorités vaincues ; la force peut égarer, elle n'a pas la puissance d'ôter l'honneur. Le parti républicain paraît en proie à une sorte d'ivresse déraisonnable. Quand on passe les bornes, dit Epictète, on ne rencontre plus de bornes. Quand on est sorti de la ligne du droit, on extravague.

La presse radicale se jette à corps perdu dans toute sorte de conceptions contradictoires. En même temps que la Chambre mettait en accusation le gouvernement sous forme d'une demande d'enquête, le *Néveil* opinait qu'il y a lieu d'invalidier, sans autrement regarder, toutes les élections entachées de la recommandation officielle. Le journal de M. Dupont voulait bien reconnaître, qu'un nombre des députés de cette catégorie sacrifiée, il s'en rencontre qui se recommandaient suffisamment eux-mêmes et à qui le patronage de l'autorité n'a apporté qu'un appoint insignifiant de suffrages. Il n'importe ; qu'on invalide d'abord, qu'on invalide

par provision. Le suffrage populaire saura reconnaître les siens et les envoyer derechef siéger à la Chambre. Invalider par provision, supprimer dans le doute le mandat et le mandataire, il n'y a que les majorités républicaines pour traiter avec ce sang-froid le droit des élus et des électeurs. Ne nous étonnons point, réfléchissons seulement qu'il s'agit ici d'élus et d'électeurs, peu ou point républicains. La République à deux poids ; l'égalité républicaine nous prépare des inégalités dont le monde chrétien avait perdu jusqu'à la notion et au souvenir. Par les doctrines et les mœurs, la République continue et fait revivre l'antique cité païenne.

Sous la tyrannie romaine, il n'y avait qu'une manière d'être quel qu'un : il s'agissait d'être citoyen romain. La qualité d'homme ne conférait nul droit et nulle sauvegarde. L'homme qui n'était qu'homme, et point citoyen, n'était qu'une épave humaine, un butin de bonne prise ; sa condition normale était l'état d'esclave. On serait porté à supposer que cette condition dégradée, que ce fait inconcevable d'être esclave ne pouvait être que la suite de quelque chute tragique ayant précipité l'être humain au-dessous de l'humanité. Point du tout. L'esclavage était l'état juridique de tout homme n'ayant pas ou ayant perdu la qualité de citoyen. Le droit n'était point répété inné et inhérent à la nature humaine ; tout droit personnel, tout droit de propriété ou de famille émanait de la cité et se confondait dans le droit de cité. La cité succombait-elle dans une guerre, était-elle rayée, par la fortune des armes, du nombre des Etats indépendants, les habitants perdaient la qualité et la dignité d'hommes libres.

Plus de cité, plus de citoyens ; il restait une foule humaine sans patrie, que les vainqueurs se partageaient entre eux et qu'ils vendaient sur les marchés d'esclaves. Quoi qu'on fit de l'esclave ou à l'esclave, on ne pouvait lui faire injure. L'injure, *injuria*, c'est ce qui est contraire au droit ; ce qui blesse le droit. On ne pouvait blesser le droit de l'esclave, par la raison qu'il n'avait pas de droit. L'esclave était un hochet abandonné aux extorsions de la cupidité, livré sans protection de la loi aux insultes de la brutalité ou du plaisir. Ni sa vie, ni sa pudeur d'âme ou de corps n'étaient inviolables. Le maître pouvait impunément tuer son esclave ; c'était simplement l'exercice du droit de propriété, lequel comporte *abusus* et *usus*, le droit d'user et le droit de détruire.

Le meurtre de l'esclave par milliers qui n'en était pas propriétaire, ce meurtre n'était point mis au nombre des délits contre les personnes ; l'esclave n'était pas une personne, il n'était pas quelqu'un, il n'était qu'un meuble, un meuble humain. L' homicide commis sur l'esclave d'autrui était au rang des délits contre la propriété. Le sang de cette créature de Dieu n'était pas vengé ; la loi Aquilia, un plébiscite des beaux temps de la République romaine, disposait simplement que le meurtrier payerait au propriétaire le prix estimatif de l'esclave à dire d'expert et sur le taux de sa plus haute valeur dans l'année qui avait précédé le meurtre.

Quel crime ou quelle malédiction avait fait tomber ce misérable à ce comble de l'abjection et du délaissement ? Simplement il était hors de la cité, il n'était pas citoyen, il n'était qu'un homme. Les textes du Digeste n'ont qu'un mot pour désigner l'esclave, ce dénué, ce paria du droit de la cité antique : ils appellent l'homme *homo*. Le nom même de l'homme employé pour figurer l'esclavage, que veut dire cette singularité, cette forme étonnante de la langue juridique ? Nous n'en voyons qu'une explication : le monde païen avait gardé l'impensable tradition d'une condamnation, d'une chute profonde de la race humaine. Il y avait un droit de la cité et du citoyen dans la société païenne, il n'y avait pas un droit de l'humanité.

On demandera ce que signifie ce hors-d'œuvre d'une excursion à travers les institutions et les mœurs du paganisme. Il n'est pas question de hors-d'œuvre ; la démocratie sans Dieu entreprend ouvertement de ramener la France et l'Europe aux errements et aux doctrines de l'antique cité païenne. Pour être quel qu'un, pour avoir état d'homme, dans la République des Scipions et des Gracques, la condition était d'être citoyen romain. Les Romains des gauches construisent de même une cité fermée, à l'exemple de la cité antique. Vous prétendez user du droit de la parole, du droit d'être représenté ou représenté ? -- Soyez d'abord ré-

publicain. Hors du républicanisme, on est hors la République et hors la loi. Le vote de l'électeur non républicain est comme non avenu ; le mandat de l'élu non républicain est invalide et inexorablement invalide. L'autorité tyrannique se redresse dans son iniquité et sa superbe. La cité républicaine fait et défait le droit, s'arroge de disposer des existences privées et de l'existence nationale, prétend jusqu'à l'omnipotence insensée de suspendre le mouvement de la vie dans le corps social par le refus de l'impôt.

Il est des mots ayant cours forcés et qui pervertissent le bon sens ; tel est entre autres cette locution : *consulter l'impôt*. Ce qui est une obligation de droit naturel n'a nul besoin d'être consenti des devoirs, les charges de cet ordre préexistent à tout consentement. L'impôt est de droit naturel. L'office du prince est d'assurer la paix publique, de procurer la sûreté intérieure et extérieure. Son droit, étroitement corrélatif au devoir de sa charge, est d'exiger le subsidie nécessaire à l'exercice de l'autorité, ainsi qu'au lustre, à l'appareil dont il convient que l'autorité soit environnée. Quiconque exerce un ministère religieux ou social, sacerdotal ou séculier tire sa subsistance du bien qu'il procure aux particuliers ou à la chose publique. Il est écrit dans la loi de Moïse : "Vous ne tiendrez point la bouche liée au bouq qui foule les grains." *non alligabis os bovi trituranti*.

Le prince restreint la liberté naturelle des sujets ; par ses ordonnances il rend illicites certaines actions naturellement licites ou indifférentes. L'autorité qui assure pour tous l'essence de la liberté, l'autorité est faite justement de cette portion supérieure de liberté retirée aux individus. Semblablement, une part est prélevée sur les revenus des particuliers et forme le subsidie au moyen duquel l'Etat pourvoit à l'entretien de la justice, au payement de la dette publique. Ces principes sont de droit naturel, ils intéressent les gouvernés plus encore que les gouvernants. On ne peut pas plus dénier au peuple le droit de payer l'impôt qu'on ne peut dénier au prince le droit de le percevoir. Le peuple, en payant l'impôt, paye sa sécurité ; il acquitte le loyer de la protection gardienne de ses champs et de ses foyers. Ce sont là des obligations absolument primitives et naturelles, dont il n'est pas besoin de passer acte.

Néanmoins, dans les pays gouvernés constitutionnellement, la règle s'est établie que l'impôt doit être consenti par les députés de la nation réunis en Parlement. Le principal résultat de ce système a été d'accroître démesurément les charges des contribuables. Montesquieu déjà, et plus tard Jean-Baptiste Say et d'autres économistes, constataient cette incalculable aggravation de l'impôt dans les Etats soi-disant libres, ou le pays est censé de taxer lui-même. Une statistique comparative, dressée vers 1866, établit que, dans le royaume des Deux-Siciles, gouverné par un roi absolu, l'impôt, en la division par fêtes, représentait pour chaque individu une modique charge annuelle d'environ neuf francs. Les Français payaient par tête approximativement cinquante francs, les Anglais soixante. L'Angleterre est immémorialement en possession de s'imposer librement elle-même ; il est proverbial que la nation anglaise est la plus endettée et la plus taxée de la terre.

Notons un point essentiel. Les constitutions qui attribuent au Parlement le vote de l'impôt confèrent simplement à ces Assemblées un droit de vérification et de contrôle des dépenses publiques. Le Parlement a, si l'on veut, le droit de *consentir l'impôt*, il n'a pas le droit extravagant de le refuser. L'obligation naturelle demeure, pour l'Etat et pour la nation, le droit à l'impôt équivalent au droit de vivre ; il n'est pas de fiction constitutionnelle pouvant prévaloir contre le droit de vivre. Suarès enseigne que le droit des Etats généraux en telle matière ne peut aller en aucun cas au-delà de la faculté de rejeter des taxes absolument et manifestement inutiles ou vexatoires. L'autorité des publicistes théologiens est décisive en toute question touchant aux obligations naturelles. Les gauches républicaines ont laissé voir des velléités de refuser purement et simplement le budget ; cela n'a qu'un nom, c'est de la folie. Un parti qui s'emporte à de tels excès d'insanité ne devrait pas être digneux. Le danger, en effet, est moins dans les factions révolutionnaires que dans la tiédeur de l'opinion qui ne sait plus résister, qui a perdu l'énergie de réagir et de se défendre. Quand l'esprit public est

tombé à ce point d'affaîssement, les nations périssent si on les sauve malgré elles.

PH. SERRET.

Quand l'histoire rencontre une assemblée ecclésiastique dont les actes et le caractère ont failli au droit et à la justice, elle n'appelle plus cette assemblée un concile ou un synode, mais sous lesquels l'Eglise l'avait réunie, elle l'appelle un *brigandage* (*latrocinium*). Ainsi demeura flétri le concile d'Ephèse, presque le seul en deux mille ans. Ce concile ne voulut pas écouter les légats du Pape, prétendit justifier l'hérétique Eutychès et chassa le saint archevêque Flavian, lequel en mourut. Dans l'histoire moderne des nations, les brigandages ne sont pas rares. On ne s'en étonne pas. Les nations n'ont pas coutume de former leurs assemblées avec les soins scrupuleux qu'y met l'Eglise. Il paraît tout simple qu'une assemblée purement humaine fasse des choses ordinaires, c'est-à-dire conformes à la bassesse naturelle de l'homme gouverné par les passions humaines. Les députés ne sont pas choisis pour rendre justice à Dieu et aux hommes ; tout au contraire, surtout lorsqu'ils sont nommés par le suffrage universel. Et c'est pourquoi les conciles ne cessent pas, tandis que les assemblées dites nationales finissent.

La Convention fut un véritable brigandage. Elle refusa justice à Dieu et aux hommes. Dieu et les hommes firent justice ensuite de la Convention, et l'histoire ensuite s'en mêla. Par exception, à force d'injustices et de sottises, ce brigandage mérita de devenir célèbre. Il fut devenu de telle sorte que malgré l'impopularité comme et puissante de l'espèce humaine, à laquelle échappa seulement l'Eglise parce que l'Eglise a en elle une part considérable de divinité, le nom de Convention est resté l'objet d'un incomparable mépris et d'une incomparable épouvante. Le pauvre Thiers, au seul nom d'un sot en qui il voyait l'étoile d'un conventionnel parfait disait : "Ce nom signifie annéantissement. On ne peut pas croire qu'il ne se trompait pas.

En ce moment, sous nos yeux, grandit une autre Convention, par conséquent se prépare un nouveau brigandage. On s'efforce à le réprimer, car il menace de se faire remarquer autant, pour le moins, que le précédent, et d'être même plus distingué. La raison commande de le combattre. Mais déjà il est un peu tard. A la vue et au toucher, la société paraît tout à fait mûre pour les jeux et les appétits d'une Convention. Sans avoir l'honneur d'être un des 86 préfets qui doivent empêcher que la France ne soit fauchée, entilée et mise dans les greniers réservés à la faim du suffrage universel, nous entreprenons que cette armée est gravement émue et peut-être ébranlée. Penser que quatre millions d'hommes guidés par le lion Gambetta, n'ont plus qu'à passer sur le ventre de 500 préfets et sous-préfets confiés au commandement de MM. de Broglie et de Fourtou, eux-mêmes en proie à une légitime émotion ! La triste société aurait vraiment besoin de quelque renfort.

Cependant, le brigandage va son train et va bon train. Il est insolent, il se vautre, il insulte et répond par des cris de coq d'Inde aux bonnes raisons que peuvent lui donner les inventeurs d'accommodement. Les uns disent : "Il n'y a pas d'arrangement possible." -- Les autres hurlent. Le sénateur Hugo a fait jadis un vers qui rend compte de ce drame :

Ce que je veux de toi, c'est le sang de tes veines !

En Afrique, un Arabe qui chassait le lion et qui a fini par périr dans ce dévissage, nous racontait les habitudes du quadrupède. Le lion se pique d'observer une certaine légalité. Lorsqu'il rencontre, à sa commodité, un voyageur appétissant, il s'abstient de l'attaquer sur le grand chemin.

Il pousse d'abord des râles qui lui troublent la raison et lui font perdre la route. Il le suit pas à pas, le frôle, s'éloigne, revient, le lâche, lui fait voir qu'il a des grilles, puis l'insulte de mille façons et lui lâche par toutes les ouvertures (je demande pardon du détail) des bruits, peut-être parlementaires dans son usage, mais peu décents. Le malheureux, fatigué, ne résiste guère à cette artillerie. Il trébuche, quitte le sentier et tombe. Suivant le lion, c'est illégal. Il bondit contre l'imprudent et le mange... Le lion du suffrage universel me rappelle cette bête héroïque et africaine.

LOUIS VEUILLOT.

Roumanie.

On écrit de Bucharest à l'*Augsburger Allgemeine Zeitung* :

On a reçu de Braïla la nouvelle que dans cette ville il est resté beaucoup de sujets turcs après l'explosion de la guerre et même il est resté un agent consulaire qui délivre des passeports avec lesquels les sujets turcs peuvent se rendre dans la Dobroudja et en Bulgarie. Plusieurs journaux de Bucharest et de Braïla font ressortir ce qu'il y a d'étrange dans cet état de chose, la résidence de sujets turcs sur le territoire roumain étant déjà avant la guerre contraire aux traités. Ces feuilles néanmoins demandent que les sujets turcs ne soient pas expulsés en ce moment ; seulement elles soutiennent qu'ils ne doivent pas jouir de droits exceptionnels ni d'une protection étrangère, mais être entièrement soumis aux lois roumaines.

En ce qui concerne l'agent consulaire turc, on lui retirerait naturellement l'exequatur, ce que l'on aurait déjà dû faire dès l'instant où la Porte a remis ses passeports à l'agent roumain à Constantinople. Après l'explosion de la guerre entre la Turquie et la Russie il eût été naturellement dans l'ordre que l'agent consulaire turc à Braïla se démit de ses fonctions et on ne peut que s'étonner qu'en dépit de la vigilance des autorités roumaines et russes il ait réussi à les exercer jusqu'à cette heure.

Comme conséquence de l'usage exclusif pour l'armée russe des lignes ferrées roumaines, le prix de la voie de bois est allé au-delà de 100 francs. Il n'y a plus moyen de se procurer du charbon. L'usine à gaz ne pourra plus produire de gaz et il est à craindre que la capitale ne soit bientôt sans éclairage. Une autre conséquence de la pénurie de combustible, c'est le prix élevé du pain, les boulangers n'ayant plus de bois.

Par un décret du Prince, inséré dans le *Moniteur* du 30 octobre, le chemin de fer de Bolgrad à Ismail est déclaré d'utilité publique et urgent, de sorte que les lois sur l'expropriation seront mises à exécution sur ce parcours.

La semaine dernière, on a commencé la construction du chemin de fer de Sistova à Ternova. A cause des circonstances difficiles et des incidents qui peuvent se produire sur le sol ennemi, l'entrepreneur russe, M. Poliakof, n'a pas voulu consentir à fixer un terme pour l'achèvement de cette ligne. Toutefois, les sous-entrepreneurs ont dû souscrire à la condition que pendant la construction de cette ligne ils n'emploieraient jamais moins de 5,000 ouvriers aux travaux de construction. Il ne faudrait pas croire que la construction d'une ligne de Fratesti à Zimnizta et de Sistova à Ternova soit une affaire de luxe.

Ces chemins de fer sont si nécessaires que les finances russes auraient d'énormes sacrifices à faire dans le cas où ils ne seraient pas bientôt achevés, car le transport par voitures et chariots des choses nécessaires à l'armée absorbe des sommes énormes. Entre Fratesti et Zimnizta seulement il y a 18,000 voitures pour le transport des objets de première nécessité. A raison de 16 francs par voiture et par jour, cela fait par mois 7,640,000 francs. Chacune de ces voitures ne chargeant que 30 pouds russes, équivalant à 16 okas ou 16 (?) kilogrammes, et prenant environ une semaine pour parcourir la distance entre Fratesti et Zimnizta, d'une longueur d'environ 120 kilomètres, il s'ensuit que rien que le transport sur ce parcours coûte aux Russes 50 francs par 100 okas ou 25 francs pour un seul quintal de pain, farine, blé, foin, etc.

BUILLEZ me fera le faveur d'arriver au

Grand Union Hotel

en face du GRAND CENTRAL D. POT, sur la 4ème avenue et la 4ème rue, NEW-YORK, N.Y. Elevateur et toutes les améliorations modernes.

PRIX RÉDUITS.

Au-delà de 250 CHAMBRES élégamment meublées. Aussi appartements richement meublés pour familles. Le meilleur restaurant de la ville, avec tout ce que l'on peut attendre de la cuisine, ne peut rivaliser pour le bon marché, les boissons et mets de première qualité.

Bagages transportés gratis du bureau du chemin de fer à l'hôtel.

W. D. GARRISON.

Québec, 12 Juillet 1877. 928

CANADA. QUÉBEC. 12 Décembre 1877.

La province de Québec a-t-elle sa juste part dans la distribution des dépenses publiques?

Voilà une question importante pour nous, et il devient nécessaire de lui donner une solution, afin de mettre nos hommes d'état en position de réclamer justice pour la province de Québec. Jusque-là, la presse de la province de Québec a été unanime à déclarer que nous n'avons pas notre part légitime dans la distribution des dépenses publiques. Cependant un fait récent vient de me tre en doute cette opinion de la presse canadienne-française. L'honorable M. Laurier, le nouveau chef du parti libéral, a cru devoir détruire le sentiment unanime qui existait à ce sujet et dans la presse amie et dans la presse ennemie. A St. Guillaume, dans le comté de Drummond, il a soutenu : " que le "gouvernement MacKenzie avait "traité avec justice et libéralité la "province de Québec. Pour preuve "de ce que j'avance, dit-il, je vous "citerai un extrait d'un rapport sur "le revenu et la dépense de chaque "province, soumis à la chambre des "Communes le 14 mars 1877. A la "page 2, sous le titre de "proportion "par tête de la population" je vois : "recette, Ontario \$4.52, Québec \$2.18, "dépense, Ontario \$1.53, Québec "\$1.52. Ainsi Québec reçoit autant "qu'Ontario moins un centin par "tête, quoiqu'Ontario fournisse au "trésor fédéral \$2.34 plus que Qué- "bec. Voilà, messieurs, l'exacte vé- "rité !"

Hé bien ! non, M. Laurier, ce n'est pas l'exacte vérité. Le rapport que vous citez, démontre tout le contraire de votre affirmation. Vous vous êtes arrêté au premier tableau, vous vous êtes trompé en n'étudiant pas davantage ce rapport. Preuve.

A la page 6, on voit votre première proposition renversée.

Les recettes et les dépenses prises dans chaque province où elles ont été faites donnent le résultat suivant :

Table with 2 columns: Province, Recette, Dépense. Ontario: \$39,916,588.26 / \$18,503,560.50. Québec: 43,557,247.47 / 37,393,599.94.

Ontario a donc dépensé huit millions cinq cent mille piastres (\$8,558,847.24) de plus que ses revenus, et Québec six millions cent mille piastres (\$6,193,627.51) de moins que ses recettes !

La différence en faveur d'Ontario se chiffre ainsi à plus de QUATORZE MILLIONS DE PIASTRES : ce qui donne treize centins de plus par tête que Québec. Est-ce là ce que vous appelez pour votre province "avoir été traitée avec justice et libéralité" ?

Nous allons entrer dans de plus amples détails, et démontrer, d'une manière incontestable, l'injuste distribution des dépenses publiques à l'égard de la province de Québec, par le gouvernement MacKenzie.

(à suivre.)

L'ivrognerie et le parti libéral.

Qui l'aurait cru ? La presse libérale cherche à soulever les ivrognes contre le gouvernement local. Nous nous hâtons de signaler ce nouveau procédé politique de nos loyaux adversaires.

Le Telegraph fait un crime au gouvernement local d'empêcher la vente illicite des boissons éniivrantes, et soulève, ou plutôt essaie de soulever l'indignation des électeurs de Québec-Onest à ce sujet.

Si le Telegraph s'imagine, par ce grossier procédé, gagner des amis à son candidat, M. Murphy, il faut qu'il respecte bien peu les électeurs de Québec-Onest, et qu'il les estime bien avilis.

Nous protestons pour l'honneur de la Cité de Québec, et en particulier, pour l'honneur des électeurs de Québec-Onest, contre une telle injure.

Ce seul acte doit faire apprécier à sa juste valeur le parti libéral.

Encore une promesse.

Au banquet de M. J. E. DeBlois, la semaine dernière, Son Honneur le Maire, dans le cours de ses remarques, a dit : " que l'hon. M. MacKenzie avait promis de mettre dans "les estimés de la prochaine session "un certain montant pour les embellissements-Dufferin. "

Cette promesse avait été faite au maire de Québec aussi avant la session de 1877, et... l'hon. MacKenzie n'y a pas tenu !

Tout le public sait ce qui est advenu des "Glorious News" du Morning Chronicle en 1876, la même chose arrivera encore cette année.

D'ailleurs, qui peut engager le gouvernement-MacKenzie à faire du bien à la Cité de Québec ? Jusque-là nous à tout refusé, bien plus, il nous

a enlevé ce que nous avions déjà, et les braves et intelligents électeurs de Québec ont acclamé le serviteur de M. MacKenzie !

Non, non. Que M. MacKenzie continue à bêner la vieille Cité : les tours de passe lui vont à merveille.

Aux pieds de M. Mackenzie.

Il fut un temps—éloigné de l'heure présente de cinq ans tout au plus—où MM. MacKenzie et Brown soulevaient les libéraux d'Ontario au cri de : No French Domination ! Aujourd'hui ces deux hommes doivent être contents, leurs vœux les plus ardents se sont réalisés. Il n'y a certes plus de French domination depuis longtemps. M. Laurier s'est hâté de le proclamer, afin de dissiper jusqu'à l'ombre d'un doute à cet égard.

En arrivant dans la capitale mercredi dernier, il fit un pompeux discours pour remercier les porteurs de gages de flambeaux qui étaient venus l'accompagner jusque chez le Premier Ministre. Là, en présence de M. MacKenzie, M. Laurier a dit avec cette éloquence qui donne du relief aux moindres choses : " La victoire du parti libéral à Québec est une preuve de la confiance que notre province accorde au Premier Ministre et je dépense mon mandat à ses pieds. I am proud to lay it at the feet of my leader ! Et sans doute M. Laurier a joint l'acte à la parole !

Hélas, où allons-nous ? De l'aveu de toutes les feuilles libérales françaises, de l'aveu du National, de la Gazette de Sorel, de l'Événement, nous ne sommes rien à Ottawa ; M. MacKenzie domine, écrase ses collègues du Bas-Canada. Ceux-ci ne figurent que comme nombre dans le Cabinet. Ce vasselage a dégoûté les plus robustes, MM. Dorion, Fournier et Geoffrion. M. Laurier qui leur succède et qui devait lui tenir tête, abandonne la lutte avant de l'avoir engagée, afin qu'il ne reste pas un semblant, non de domination, mais d'influence française.

Depuis 1874, les rouges se sont courbés graduellement devant M. MacKenzie. A son lever dans notre ville, ils étaient arrivés à lui baiser les mains. Quelques jours après ils étaient encore descendus davantage. Puis on les vit à ses genoux, enfin avec M. Laurier, ils se sont mis à ses pieds. Heureusement, le libéralisme qui devrait s'appeler le scurrilisme, ne peut abaisser notre honneur plus bas ! Et M. MacKenzie glorieux, met les pieds sur la tête des fiers libéraux en disant : Grit domination.

Dans tous ses discours, M. Laurier ne cesse de faire l'éloge de M. Cartier, de sa politique à un tel point qu'il vise, ce semble, à recueillir son héritage plutôt que celui de M. Papineau ou de M. Dorion. S'il l'admire, il ne limite guère. Ce n'est pas Cartier que l'on aurait trouvé aux pieds de qui que ce soit ; ce n'est pas lui qu'on aurait trouvé chapeau bas, aux genoux des ennemis de sa province. Mais on l'a vu, lui, l'homme insulté et calomnié comme traître à son pays, jeter dix fois son portefeuille sur la table des ministres et refuser de céder aux injustes prétentions et aux empiètements d'Ontario. Cartier aux pieds d'un homme ! mais le simple énoncé de cette pensée choque et révolte comme un contre-sens. Par contre, l'idée de voir les grands hommes qui ont réclamé sa place pendant vingt ans, aux pieds de M. MacKenzie, paraît tout naturelle. Oh ! géants du libéralisme, lorsqu'on vous compare à lui, que vous semblez petits ! Vous n'êtes pas des hommes d'Etat, mais des politiciens. C'est pour cela que vous vous faites les complices de M. MacKenzie dans ses projets de grit domination.

Lorsqu'un individu pose pour homme d'Etat, il doit au moins en prendre le langage. M. Laurier parle comme un petit-maire, un amoureux déposant un bouquet aux pieds de la belle de ses rêves, en attendant qu'il puisse lui offrir une chaumière et son cœur. Si M. Laurier n'était que M. Laurier, nous le laisserions jouer ce rôle aux pieds de M. MacKenzie, qui n'a guère le physique de l'emploi, mais lequel le nouveau porte-drapeau libéral représente notre province, nous avons droit de trouver cela déplorable attendu que si l'objet de son adoration a été tendre pour lui, il s'est par contre montré bien cruel à l'égard de notre province.

L'Événement, l'organe de M. Laurier, nous disait, il y a deux mois, qu'il était temps de faire arriver M. Laurier à Ottawa, vu que notre province "est bien effacée depuis quatre ans." Nous venons de montrer comment nous nous sommes relevés avec M. Laurier. Ce n'est plus un effacement, mais un aplatissement. (La Minerve.)

La police provinciale.

La nouvelle de l'arrestation de Bartley, le meurtrier présumé du sergent Doré, a été accueillie par le public avec une joie bien légitime. Il n'y a que le Chronicle qui puisse être mécontent de cette importante capture. Elle lui enlève en effet l'occasion

d'adresser de nouvelles injures à la police provinciale, et l'on sait si le Chronicle en a dit à ce sujet.

Les tours de passe de la feuille anglaise pour dérouter les recherches des membres de la police provinciale, ses railleries quotidiennes, n'ont abouti à rien.

Les membres de la police provinciale ont fait noblement leur devoir. Depuis le 29 septembre dernier, date de l'assassinat de l'infortuné sergent Doré, ils n'ont pas cessé un instant de poursuivre le rusé bandit qui avait réussi à leur échapper.

Son arrestation s'est effectuée, hier matin, à huit heures, à Buda, E.-U., à douze cents milles, croyons-nous, de Québec.

Cette capture si désirable venge suffisamment le corps de la police provinciale de toutes les diatribes de la feuille anglaise de Québec. —(Le Nouvelliste.)

Nouvelles de la guerre

" TE DEUM. "

Un Te Deum a été célébré hier, à Bucharest, en honneur de la victoire des Russes à Plevna. Le général Gortschakoff et les autorités russes et roumaines y assistaient.

Le Czar et Gortschakoff retournent à St. Pétersbourg dans une semaine.

Le Czar a mis sa propre voiture et son escorte à la disposition de son loyal ennemi Osman Pacha.

PERTES DES TURCS.

On dit que le but de la campagne russe dans les Balkans ayant été atteint, et la durée des autres succès de cette armée assurée, le Czar va retourner immédiatement à St. Pétersbourg.

Les Turcs ont perdu 10,000 hommes devant Plevna, tant tués que blessés.

Les pertes russes ne sont pas connues.

On craint que la blessure d'Osman Pacha ne soit mortelle.

Au moment de la reddition de Plevna, 40,000 Turcs furent faits prisonniers et 4,900 fusils enlevés.

Les Russes ont trouvé les habitants de Plevna dans le plus misérable état de pauvreté ; les hôpitaux étaient encombrés de malades et les médecins manquaient. La condition d'affaires de la ville est des plus critiques.

L'ARMISTICE OU LA PAIX.

La Correspondance politique de Vienne apprend de Bucharest qu'il est rumeur que la Porte a l'intention de prendre des mesures immédiates pour une armistice ou la paix. Ce journal ajoute qu'il a sujet de croire que cette nouvelle repose sur d'autres bases que celles d'une pure conjecture.

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE UN PRINCE.

On télégraphie ce qui suit de Cattaro. Pendant les opérations contre la citadelle de Antivari, le prince du Monténégro habitait la maison d'un Mahométan, située dans Antivari. Dimanche on a tenté aux jours du prince en faisant sauter la maison. Heureusement, celui qu'on voulait expédier dans l'autre monde était absent. L'une de ses gardes a été tuée et six ont été blessées par des débris provenant de l'explosion.

DECRET SEMI-OFFICIEL.

On annonce de Bucharest, semi-officiellement, qu'en dépit de la prise de Plevna et de l'ouverture de négociations en faveur de la paix, les hostilités n'en seront pas moins continuées.

SUCCESSION ET NOMINATIONS.

Mehemet-Ali est remplacé par Chakir Pacha.

Le conseil de l'Etat a décidé de nommer trois chrétiens au poste de gouverneurs des provinces.

LES PRISONNIERS.

Il est vrai que les Russes ont fait 40,000 Turcs prisonniers à Plevna ; mais ils comprennent dans ce nombre 20,000 malades.

NECROLOGIE.

Une fleur choisie par le Ciel et la terre.

A Cacouna, 3 décembre, s'éteignait doucement Dame Joseph Sirois, à l'âge peu avancé de 34 ans.

Epouse chérie, amie sincère, elle a vu venir sa dernière heure entourée de tous ceux qu'elle aimait, et si sa langue paralysée par la maladie n'a pu prononcer l'adieu suprême, son regard, en se portant sur chacun d'eux et se retournant vers le ciel, semblait leur dire à tous que là-haut ils se retrouveraient.

Que de souvenirs cette jeune âme laisse derrière elle, et que de regrets la suivent au-delà du tombeau ! Privé de la vie sous tous les rapports du cœur et de l'esprit, elle était chère non-seulement à sa famille, à ses amis, mais à tous ceux qui la connaissaient, gagnés qu'ils étaient par son affabilité et le charme de sa conversation.

O mort impitoyable, quelle victime as-tu été choisie ! Pourquoi de préférence as-tu enlevé cette âme d'élite ? Elle qui encore il y a quelques années paraissait pouvoir résister impunément à l'aquilon

et au vent du désert.....

O Pheubronie !!! Où as-tu donc puisé la force d'offrir toi-même de puissantes consolations à ta famille, à tes amis en pleurs à ton chevet ? Oh ! je comprends cette grande pitié, cette inaltérable patience que tu as montrée au milieu de tes plus cruelles souffrances, ces prières qui, de toutes parts, s'élevaient au ciel pour ta guérison, avaient fait déverser sur ton âme une surabondance de grâces divines. Mieux que nous, ce semble, tu eus pu marcher dans le sentier épineux de la vie, nous aidant et nous consolant tour à tour, mais, ne murmurons pas, si Dieu dans son infinie miséricorde, a bien voulu t'accorder la palme de la victoire au début de ta course. Sois, là-haut, notre ange tutélaire, prie pour ta famille éplorée, prie pour nous à qui tu as pensé aussi, même en tes derniers moments : Ranimées par l'espérance, relevons donc tous nos genoux inclinés vers la tombe de notre amie, élevons nos cœurs abattus par la douleur jusqu'à ce séjour d'immortelles délices où nous aimons à te voir.

Pour nous, ses amies..... nous n'oublierons jamais celle qui fut si chère à notre cœur, et rappelons-nous ce que nous avons de plus précieux nos larmes de regret et d'affection, et surtout dans notre tristesse, n'oublions pas qu la douleur qui plaît le plus à Dieu et à notre chère Pheubronie c'est la douleur qui prie.

UNE AMIE.

NOUVELLES.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton : Cinq Semaines en Ballon. [à suivre].—France.—Roumanie.—Divers.

ELECTION DE PILOTES.—Cette élection, qui se fait annuellement, a eu lieu lundi, et les MM. dont les noms suivent ont été élus directeurs, ce sont à peu près tous les mêmes que les années précédentes : MM. Jean Gobeil, St. Jean, Ile d'Orléans, L. E. Morin, M. N. Assolin, P. Couillard, V. Vézina et E. Laroche.

Hier, ces messieurs se sont réunis et ont élu M. L. E. Morin comme président.

BONNE AFFAIRE.—Les brigadiers de St. Sauveur, sous la conduite de MM. Grenier et Plamondon, surintendant et capt, se sont organisés pour faire la patrouille pendant l'hiver, dans l'intérêt de la propriété et contre celui des voleurs.

MORT SUBITE.—Hier matin, à Lévis, M. Gedeon Mignault encore au lit, dit quelques mots à sa femme, puis se tourna de côté et expira. Il était âgé de 60 ans.

PIÈCE DRAMATIQUE.—Nous accusons réception d'une pièce dramatique intitulée Les pauvres de Paris. Ce drame est bien connu, mais non avec les changements que vient de lui faire subir M. Aug. La-perrière.

Cet écrivain de talent, dans le but d'être utile aux amateurs canadiens et surtout aux associations dramatiques fondées au profit des pauvres, a retranché tous les rôles féminins de cette émouvante tragédie.

C'est une pièce de plus à la portée de nos amateurs qui ont toujours tant de difficulté à s'en procurer, et surtout d'intéressantes. Aussi l'auteur a-t-il droit à leur plus vive reconnaissance.

Pour nous, nous lui adressons nos remerciements pour l'envoi.

Ce pamphlet sort des imprimeries des RR. Sœurs du Bon Pasteur, Ottawa.

ÉTRENNES.—On a souvent posé cette question : est-ce celui qui donne ou celui qui reçoit qui éprouve le plus de bonheur ? Nous est avis que l'un vaut l'autre. Dans ce cas, comment se refuser le plaisir de faire un cadeau aux personnes qui nous sont chères, à l'occasion de Noël et du jour du nouvel an, surtout si l'on considère que nos marchands s'étonnent plus qu'ils ne nous ont offerts à la portée de toutes les bourses.

C'est ainsi que M. Bedard, l'orfèvre et bijoutier renommé de la rue Fabrique, a décidé de tenir un encan de bijoux, le soir, à partir de lundi prochain.

Bientôt nous publierons l'annonce. Pour le moment, nous savons que son assortiment comprend les plus belles bagues en diamants, sets complets aussi en diamant, etc., etc.

Que l'on se tienne prêt, car une vente de bijoux à l'encan n'arrive pas tous les jours, et c'est une occasion unique d'acheter des étrennes de prix à très bon marché.

VIE NOMADE.—Les résidents des Townships Claire et St. Anselme sont très-intrigués, en ce moment, pour la raison suivante.

Deux êtres humains errent depuis un certain temps dans les bois de ces endroits. L'un d'eux porte un costume de femme, et l'autre se dit son mari.

Le jour, l'homme se présente chez les cultivateurs et demande des vivres, offrant de l'argent en échange. Comme il a l'air inoffensif, les hospitaliers cultivateurs lui donnent toujours ce qu'il demande, refusant son argent.

Quelquesfois, on invite ce personnage étrange à amener sa femme avec lui pour qu'elle lui fasse cuire ses aliments au feu commun de la famille chez laquelle il s'adresse. Mais il refuse toujours, prétextant que sa moitié est très timide et ne consentirait jamais à sortir du bois pour se trouver en présence d'étrangers. Cependant on dit que cette prétendue femme est un homme déguisé, l'ami de l'autre, et comme on les a vus une fois avec un lambeau de tunique militaire, on les soupçonne d'être des déserteurs de la Batterie B, du moins l'un.

La nuit, ces deux ermites dorment soit dans une grange, soit dans une cabane à sucre.

LA MER POLAIRE.—Le consul des Etats-Unis à Stockholm a envoyé au départ-

tement d'Etat la traduction d'un rapport du professeur Nordenskiöld, relatif à un voyage d'exploration qu'il se propose de faire l'année prochaine. L'objet est d'étudier la géographie, l'hydrographie et l'histoire naturelle de la mer polaire au-delà de l'embouchure du Yenisei, en poussant, s'il est possible, jusqu'au détroit de Behring, en vue de démontrer que cette mer est navigable au nord de l'Asie.

L'expédition partira d'un port suédois, probablement Gulltunga, dans les premiers jours de juillet 1878.

PETITE VENGEANCE.—Un ancien négociant de New-York, M. James Kain, maintenant retiré à Montclair (New-Jersey), ayant un petit procès à y a quelque temps, a retenu les services de M. Ogden Clark, homme de loi à Newark, à qui il a avancé \$5 sur ses honoraires. Il paraît que M. Clark n'a plus pensé à la besogne dont il avait été chargé. Dernièrement, M. Kain s'est trouvé par hasard dans le même wagon que lui, et lui a demandé avec une certaine irritation quand il comptait rendre l'argent qu'il s'était fait payer par anticipation pour une affaire dont il ne s'était ensuite nullement occupé.

L'homme de loi lui a répondu qu'il pouvait venir ce jour même dans son bureau, et qu'il serait remboursé. Mais quand M. Kain s'est présenté dans le cabinet de l'avocat consultant, non-seulement il n'a pas touché l'argent qu'il attendait, mais il a reçu, dit-on, plusieurs coups de pied, et il a été littéralement jeté à la porte.

Depuis cet affront, M. Kain fait chaque jour une longue promenade dans ces principales rues de Montclair, portant sur la poitrine et sur le dos deux immenses pancartes avec l'inscription suivante, imprimée en gros caractères : " J. Ogden Clark, attorney et conseiller s'est fait payer par moi \$5 pour honoraires. Il a refusé ensuite de rendre le service payé et de rembourser l'argent. "

M. Clark vient de dénoncer le fait au grand jury, en le requérant d'édictier contre M. Kain une accusation de diffamation criminelle.

ASSOMÉ ET VOLÉ.—Samedi après midi, M. John Oothout, de la maison Davenport, Oothout & Treacy, était occupé à préparer la paie des ouvriers, dans son bureau, au coin de la onzième rue et Grove street, à Jersey City, quand un individu, entré sans bruit par une porte de derrière, lui a asséné un coup de barre de fer sur la nuque et a enlevé une somme de \$700 qui était sur le pupitre.

Un petit commis, arrivé un peu tard, a trouvé M. Oothout étendu sur le parquet, ensanglanté et évanoui. Il a appelé immédiatement des secours, et sur l'avis des médecins le blessé a été mis dans une voiture et ramené dans sa résidence à New-York. A une heure avancée de la soirée, l'évanouissement persistait encore, et la condition de M. Oothout inspirait les plus graves inquiétudes. La police dit avoir découvert un indice qui amènera probablement l'arrestation de l'auteur de cet acte criminel.

—Un bohème à un ami.

—Mon cher, tu sais que je suis superstitieux, c'est mon côté faible.

—Ah bécote !

—Tu m'as prêté treize cents francs, et je suis certain que ce chiffre treize nous portera malheur.

—Eh bien ?

—Avance-moi encore dix louis.

UNE SECONDE D'ANGOISSE.—Mme. Gracie, du no 200 Quarantième rue, était assise dans une salle du Collège des dentistes, New-York, résignée à l'extraction nécessaire. L'opérateur, en achevant ses préparatifs, a laissé tomber sur elle une petite lampe à alcool. Ses vêtements ont pris feu. Elle a vu un jet de flamme, auquel a succédé instantanément une obscurité complète et elle s'est évanouie. Quand elle a repris ses sens, elle a eu l'heureuse surprise de se retrouver intacte, sauf quelques brûlures insignifiantes au visage et aux mains.

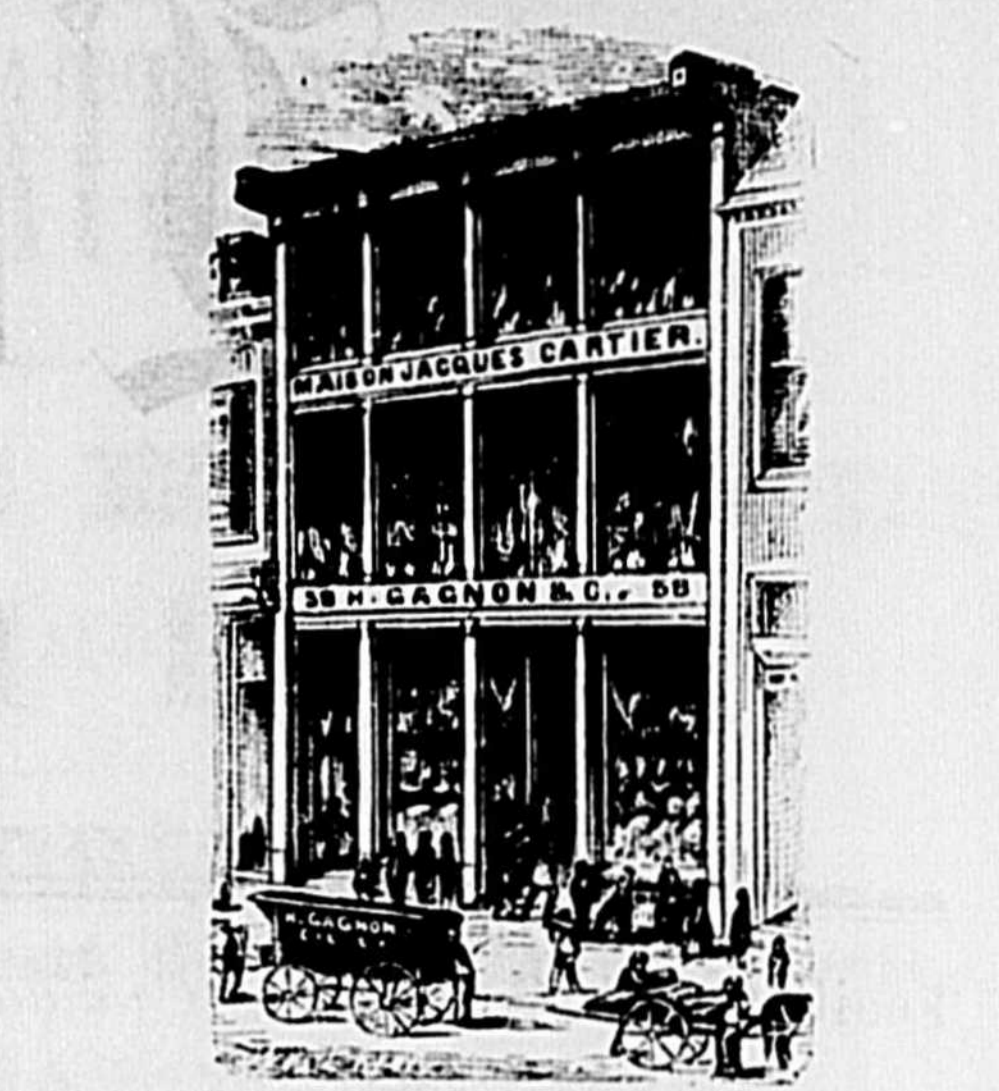
Mais si elle n'a pas été brûlée vive, elle le doit à une circonstance qu'elle a bien le droit de qualifier de providentielle. La bonne étoile de Mme Gracie a voulu qu'un pompier, Patrick Healey, éprouvât le besoin de se faire extirper une molaire. C'est au moment précis où il entrainait l'accident est arrivé. Quitter son paletot et en envelopper de la tête aux pieds la dame flambante a été pour le brave pompier l'affaire d'une seconde.

Nous lisons dans le Figaro :

Que fera le parti républicain en France ? Sa majorité ne signifie rien. Gambetta s'est soumis à l'honnête Grévy et l'honnête Grévy n'est pas trop décidé à se soumettre à Gambetta. Mais le salut de la France doit prévaloir avant tout et nous faut reconnaître l'efficacité des institutions vraiment constitutionnelles, telles que comprises et pratiquées en Canada, et reconnaître que le "Renovateur Parisien de Luby" rend aux cheveux gris, leur couleur naturelle.

Baume de Cerises sauvages du Dr Wistar.

Le grand remède pour la consommation. Ce remède bien connu que nous offrons au public a pour garant son efficacité au-delà de 40 ans d'expérience, et quand il est appliqué à temps, rarement il man que d'opérer une cure prompte des rhumes, des maux causés par le froid, du coup, du bronchitis, de l'asthme, des rhumes compliqués, des crachements de sang, des douleurs du foie ou des côtes, des inflammations de poumons, des maux aigus de tous genres, etc. Déliez-vous des contre-façons ! Souvenez-vous que le vrai Baume de Cerises Sauvages de Wistar contient, sur le dos de l'enveloppe, la signature de I. Butts et que le nom des propriétaires est W. Fowle & fils, Boston, et est imprimé. Tous les autres sont de fausses imitations. Examinez les signatures soigneusement avant d'acheter 50 cts et \$1 la bouteille. En vente par les marchands en général.



AUTOMNE & HIVER 1877-1878.

En commençant DÈS AUJOURD'HUI nous offrons aux PRIX COUTANTS et au-dessous notre fonds considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES

afin d'écouler notre IMMENSE STOCK le plus promptement possible.

Nous espérons que nos amis, nos pratiques et le public voudra bien profiter de ce grand avantage.

Jamais l'on a vu, avant ce jour, vendre des marchandises avec autant

DE REDUCTION !

Il est important pour tout le monde de venir voir ce qui se passe à la maison Jacques Cartier.

Departement des Tapis

Notre departement des Tapis et Prêlarts, sur la rue des Fossés, duquel l'entrée se trouve sur la rue de la Couronne, doit subir le plus grand sacrifice ; afin de maintenir notre réputation de "MAGASIN DU BOIS MARCHÉ."

Nous avons une voiture Express pour le transport des Marchandises dans toutes les parties de la ville, disponible depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir

POSITIVEMENT PAS DE Second Prix!

Pour argent comptant seulement.

ENEZ FAIRE UNE VISITE A LA

MAISON

Jacques-Cartier.

H. GAGNON & CIE

No. 58

RUE DE LA COURONNE,

No. 220 et 218,

RUE DES FOSSÉS.

ST. ROCH, QUEBEC Québec, 24 novembre 1877 - 1 an 371

Annouces Nouvelles. Avis - S. A. D. Bertrand. Noël! Noël! - Jos. Lachance. Lampes! Lampes! - P. O. Vallerand.

Bulletin Commercial. MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 12 Décembre 1877, 2 heures P. M.

MARCHES DE QUEBEC. Farine et Grains. Québec 7 Dec 1877. Farine - Sup. extra, baril, 196... \$6.50 a 7.50

Bœufs, Lards, Jambons, Etc. Québec, 7 Dec. 1877. Bœuf 1ère qualité, par 100 livres, \$ 9.00 a 9.25

Provisions, Etc., Etc. Québec, 7 Dec. 1877. Beurre frais par livre, \$ 0.17 a 0.19

Huile et Poissons. Québec, 7 Dec. 1877. Poissons - Sèche le quintal, \$ 4.50 a 5.00

Peaux et Laine. Québec, 7 Dec. 1877. Peaux n. 1, vertes et inspectées par 100 livres, \$ 9.50 a 10.00

Le "COURRIER DU CANADA," qui se publie maintenant tous les jours, est en vente chez M. J. A. Langlais, libraires, Saint-Roch, et chez M. Jos Darveau, tabacotiste, rue et faubourg S. Jean No 264.

ACS. 2,000 SACS de deux minots, de seconde main, très-forts. Prix, 10 CENTS. En vente chez W. J. & REID, Québec, 22 octobre 1877.

AVIS. Pour le Compté des Créanciers le Fonds de Magasin DE MARCHANDISES SECHES DE S. A. D. BERTRAND, RUE ST. JEAN, Sera offert en vente au détail, à partir de MERCREDI, LE 12 DU COURANT.

Lampes! Lampes! NOUVEAUX MODÈLES POUR LES EGLISES. LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de recevoir des lampes nouvelles.

EN ARGENT PLAQUE. Très brillantes, avec Crystaux et Globes taillés et des mixtes appropriés comme

Lampes d'Eglises. Ils sont supérieurs aux lampes en cristal, étant plus durables et moins sujets à casser.

NOEL! NOEL!! En reception. 100 boîtes fromage des mois d'octobre et novembre.

JODOIN & Cie, No. 14, Rue St. Jean. Québec, 9 novembre 1877-6m. 380

Drouin et Lapointe AVOCATS, Bureaux transportés au No. 28, rue Saint-Pierre, Basse-Ville.

Macaroni! 500 LBS. Pâtes Italiennes en boîtes de 5 cinq livres, à (50) CINQUANTE CENTINS PAR BOITE.

Tapis, Tapis, Tapis Grande Réduction. Joseph Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 BASSE-VILLE.

20 BALLES DE TAPIS contenant 225 pièces de Tapis de Bruxelles et Tapis Tapissiers à vendre à un IMMENSE RÉDUCTION.

REDUCTION IMMENSE -DE- 30 pour cent et plus Sur toutes nos dernières importations de nouveautés et de MARCHANDISES D'ETAPE

Pour argent comptant seulement. Notre assortiment est très-varié et comprend toutes les meilleures marchandises

Poeles! Poeles! POELES de tous genres. POELES doubles, 3 pieds, 2 fournaux.

Brulant du Charbon ou du Bois. A 50 pour Cent Meilleur Marché qu'aucune autre Manufacture.

J. V. DUGAS, SUCCESEUR DE WOODLEY & CIE., DEPOT DE MACHINES A COUDRE EN GROS ET EN DÉTAIL, No. 64, RUE ST. JEAN.

Fromage Raffiné. UN PETIT LOT DE FROMAGE RAFFINÉ, de qualité très-supérieure, en vente au magasin de GINGRAS & LANGLOIS.

Musique Nouvelle. A monsieur Scotsin Clark. MARCHÉ MILITAIRE Pour Piano par GUSTAVE GAGNON.

Ovide Frechette & Cie., MARCHANDS DE VINS, ET AGENTS GÉNÉRAUX. BUREAU: Bâtisse du Dominion Telegraph, no. 88, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

RENAUD & CIE., Maison dirigée par M. Ed. Dolbec. VITRES MAGNIFIQUES REÇUES EN BIEN BON ORDRE

J. & W. REID, No. 10, RUE ST. PAUL, QUÉBEC. MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembourser les maisons

Etope. 5 TONNES de qualité supérieure, triée à la machine, au plus bas prix sur le marché.

Ballet de Faust, DE CH. GOUNOD. Partition Piano - Solo.

Ballet de la Reine de Saba, DE CH. GOUNOD. Partition Piano - Solo.

AVIS. Est par le présent donné que demande sera faite à la LEGISLATURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, à sa prochaine Session

AVIS IMPORTANT. NOUS avons discontinué aujourd'hui d'employer M. J. Edouard Verrault, de St. Joseph de Lévis

Musique Nouvelle. A monsieur Scotsin Clark. MARCHÉ MILITAIRE Pour Piano par GUSTAVE GAGNON.

Ovide Frechette & Cie., MARCHANDS DE VINS, ET AGENTS GÉNÉRAUX. BUREAU: Bâtisse du Dominion Telegraph, no. 88, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Renaud & Cie., Maison dirigée par M. Ed. Dolbec. VITRES MAGNIFIQUES REÇUES EN BIEN BON ORDRE

Renaud & Cie., Maison dirigée par M. Ed. Dolbec. VITRES MAGNIFIQUES REÇUES EN BIEN BON ORDRE

Renaud & Cie., Maison dirigée par M. Ed. Dolbec. VITRES MAGNIFIQUES REÇUES EN BIEN BON ORDRE

J. B. LALIBERTE, Chapelier & Manchonnier! FOURRURES! FOURRURE! Importation Extraordinaire pour la SAISON D'HIVER, 124 & 126, Rue St. Joseph, St. Roch.



POUR LES DAMES. Nouvelles Garnitures de Manteaux de Russie et des Etats-Unis. Patrons les plus nouveaux de Manteaux en Soie et en Drap.

POUR LES HOMMES. Casques, Pardessus, Gants et Mitaines, Boas de Loutre Naturelle Canadienne.

Robes d'une grande richesse pour Voitures, Robes d'Ours, de Loup, de Chat Sauvage, Loup Cervier, Caracou, Renard des Prairies, etc.

J. B. Laliberte, MANCHONNIER ET CHAPELIER, Québec, 12 novembre 1877.

L'onguent de Grace. EST UNE PREPARATION VEGETALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James.

Bazar. LE BAZAR ANNUEL de la SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC, sous le patronage distingué de SON EXCELLENCE MGR. G. C'NOY, ET DE SA GRACE MGR. L'ARCHEVÊQUE, se tiendra LUNDI, le 10 DECEMBRE PROCHAIN

On demande immédiatement. DANS CHAQUE COMTÉ DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, un homme actif et bien recommandé, pour une position importante.

Whiskey Irlandais. 100 gallons whiskey, de la maison Jameson, Dublin.

Journal d'Annonce. UN livre contenant une liste des villes des Etats-Unis, ayant une population de 5,000 âmes et les noms des journaux les plus en circulation.

Vermicelle! 500 LBS. Pâte Italienne en boîte de 5 cinq livres à (50) CINQUANTE CENTINS PAR BOITE.

Renaud & Cie., Maison dirigée par M. Ed. Dolbec. VITRES MAGNIFIQUES REÇUES EN BIEN BON ORDRE



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1877--Arrangement d'Hiver--1878

Table listing shipping routes and schedules for the Allan Line, including destinations like Sardinian, Circassian, and others.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

Portland via Halifax.

Table listing ship names and dates for the Portland via Halifax route.

Prix du Passage de la Pointe Lévis.

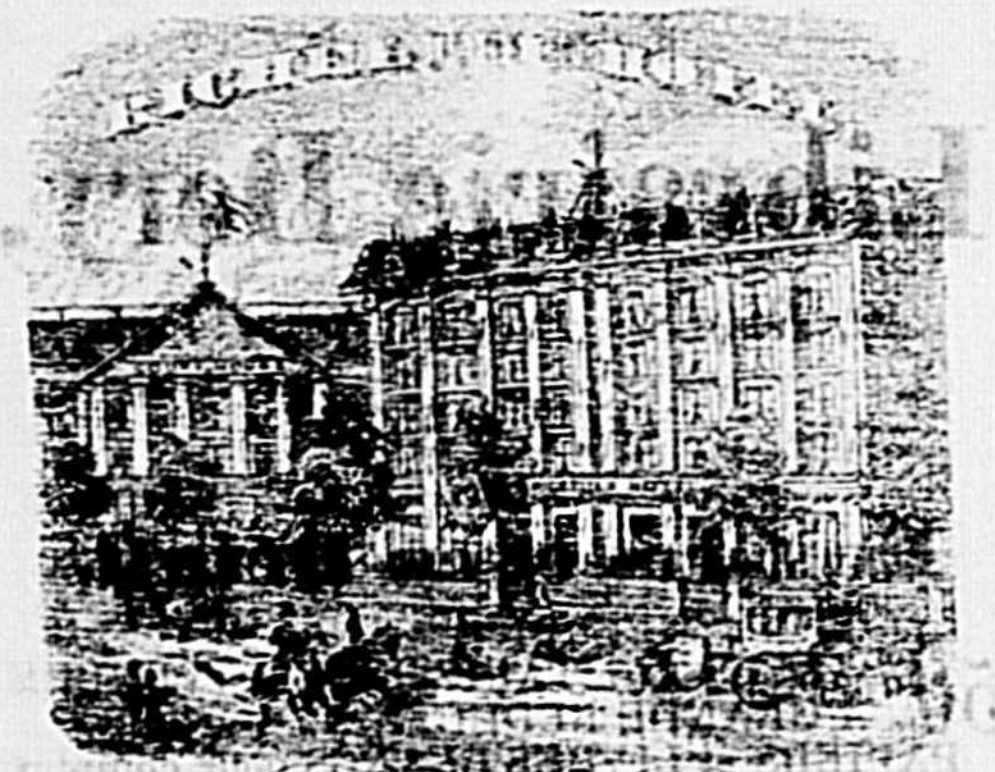
Les Steamers de la ligne de la malle de Terre-Neuve.

Laissez aller Halifax pour ST. JEAN, QUEBEC, TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS alternativement.

Prix du Passage entre Halifax et St. Jean.

Lits payables d'avance. Chaque steamer possède un chirurgien expérimenté.

ALLANS, RAE & CIE, Agent.



MONTREAL.

Coin des Rues Notre-Dame et Saint-Vincent.

Le nouvel Hôtel Richelieu n'est plus l'ancien établissement que tous les Canadiens-Français ont visité pendant quarante ans.

L'ancien Hôtel Richelieu n'est plus qu'une partie du nouvel hôtel.

LES PRIX SONT MODÉRÉS.

Toutes les personnes qui ont visité l'hôtel, s'accordent à reconnaître les avantages et chacun peut s'en convaincre en y faisant une visite.

ISIDORE B DUROCHER, Propriétaire.

CIGARES ! CIGARES ! !

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de prendre des arrangements qui le font devenir le propriétaire des principales manufactures de CIGARES DE LA BAYANE, entre autres de Joachim Arguilhoz, Partagas, Cabanas, Cabarigas.

De plus, qu'il sera en tout temps disposé à prendre des ordres pour faire venir des cigares de n'importe quelle manufacture de la Bayane que l'on voudra bien lui désigner.

Il ouvrira son bureau sous quelques jours, près du Bureau de Poste de la Haute-Ville.

AUGUSTIN JEROME HUOT.

LA PULMONA.

EST au delà de toute comparaison, le meilleur remède pour guérir la CONSUMPTION (MEME DANS SA PERIODE LA PLUS AVANCEE).

Adresser, OSWAG, C. MOSES, 18, Corland street, New-York. C'est le seul propriétaire.

Québec, 26 septembre 1877.

1877.—AUTOMNE—1877. J. Hamel & Freres, Rue Sous-le-Fort, BASSE-VILLE, QUEBEC.

Ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques et au public qu'ils ont maintenant en mains l'assortiment le plus complet de Marchandises pour l'automne et l'hiver et qu'ils offrent en vente à très bas prix et à des conditions faciles.

DEPARTEMENT DES DAMES. Etoffes matelassées pour Bonnes, Imitation de Loutré et de Castor, Imitation de Mouton de Perse (cramer).

Soie noire et en couleur, à la v. g. et au patron, Chapeaux en Fante noir, Ruban de fantaisie. Plumes d'Austruche.

Fleurs nouvelles, Gants d'Alexandre, Gants et Mitaines en Kid (doubles), Etoffes à Robes (nouveaux patrons), Echarpes et Châles, noirs et en couleur, patrons des plus nouveaux.

EN GROS ET EN DETAIL. JOS. HAMEL & FRERES, 58, RUE SOUS-LE-FORT.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS !

Drap de Moscou noir et brun, Drap de Castor noir, brun et gris fer et autres couleurs, Etoffes Motonnées nouvelles (pour Ulster).

Draps diagonaux pour Pardessus (nouveautés), Serge nouvelle pour habits, Drap noir et casimir noir, Nouveaux patrons de Vestes.

DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION.

PELLETERIES ! PELLETERIES ! ! Une très-grande variété de Capots de Chats Sauvages, de Peaux de buffle, Casques de Moutons de Perse (cramer), pour dames et messieurs.

J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT. Québec, 16 octobre 1877.

W. M. McDonald.

AVIS SPECIAL. Enseignes et Lettres d'Ornements.

Peintures de Scenes, Rideaux transparents pour Résidences et Vitrines de Magasin, De toutes grandeurs et de tous prix.

Le SOUSSIGNE s'étant assuré les services d'un artiste si hautement recommandable dans cette ligne, M. Paul Gaston Maselette, une attention spéciale sera consacrée à tous les ordres reçus qui seront remplis avec promptitude et à très bas prix.

W. M. McDonald, 58, RUE SOUS-LE-FORT, Québec, 18 Avril 1877.

LA PULMONA.

UN ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES, HUILES, VERRE, ETC.

Peintures, Unies et Ornementales, Fresques, EN COULEUR A L'HUILE ET A L'EAU.

On sollicite des commandes de la part de nos clients.

W. M. McDonald, 58, RUE SOUS-LE-FORT, Québec, 18 Avril 1877.

L. BROUSSEAU, Imprimeur et Editeur Propriétaire, COURRIER DU CANADA, No. 9, Rue Buede, Haute-Ville, QUEBEC.

IMPORTATEUR DE CIRE, CIERGE, ETC.

ournisseurs des Fabriques, Impressions de toutes Especes, tel que: TETES DE COMPTES, MEMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHEQUES, et BILLETS, PLACARDS, AFFICHES, DRAFTS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTE DE PRIX, MONOGRAMMES, CARTES D'AFFAIRES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, Etc., Etc.

On exécutera pour Avocats :

BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRATS DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRET APRES, JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MEMOIRE DE FRAIS, ETC.

Pour Huissiers :

BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS, ETC., ETC., ETC.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.

W. M. McDonald, 58, RUE SOUS-LE-FORT, Québec, 18 Avril 1877.

ATTENTION ! ATTENTION ! ! BEAU, SOLIDE ET SURTOUT A BON MARCHÉ !

Meubles de toutes Sortes, Au nouvel Etablissement de la Rue St. Paul, BLOCK RENAUD, No. 26.

DEPOT DE LA MANUFACTURE DE MEUBLES DE STE. JEANNE DE NEUVILLE; Offerts à la compétition publique à des prix très-réduits.

P. L. MARCOTTE, Agent, Québec, 11 Mai 1877.—Jan.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA.

Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capita Autorisé \$5,000,000

Depôt du Gouvernement \$100,000

BUREAU A PRINCIPAL : 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS :

Président—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des tarifs modérés.

Importations Françaises.

Eau de Cologne JEAN MARIE FABINA, L'ARONA BOUQUET, Triple ext ait de Jocky Club de L. T. Pivert.

En gros et en détail

J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

Eugene Hamel, ARTISTE-PEINTRE,

Informez les amateurs de Beaux Arts et Messieurs les Carres, qu'il a transporté son atelier au No. 12, rue Ste. Anne, Place d'Armes.

ANNONCES ! ! \$1000 pour \$87.50.

Le meilleur et le plus économique moyen pour parvenir jusqu'aux lecteurs en dehors des grandes cités, c'est d'annoncer dans l'une ou plusieurs de nos six listes d'an-d-là 1,000 journaux.

AUX MESSIEURS DU CLERGE

JE SOUSSIGNE, certain que j'ai fait l'analyse chimique d'un vin de COLLI INGHAM malintendant en vente chez M. A. Toussaint, épicer de Québec.

En vente chez A. TOUSSAINT, 78, Rue St. Jean Haute-Ville et chez TOUSSAINT & PIRE 116, rue St. Pierre Basse-Ville.

LEGER BROUSSEAU, EDITEUR-PROPRIETAIRE, No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No. 9, Rue Buade, H. V., Québec

Where Advertising Contracts can be made.